

# ECONOMIE ET DROITS HUMAINS

Infolettre pour les parlementaires suisses | session d'automne 2014



## Au cœur de l'actualité

### Au-delà de l'opposition entre volontaire et contraignant

En matière de droits humains et entreprises, le Conseil fédéral mise avant tout sur des initiatives volontaires. C'est notamment patent dans les recommandations du Rapport sur les matières premières (2013). Les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme préconisent en revanche un mélange judicieux (*smart mix*) de mesures volontaires et contraignantes.

Les initiatives purement volontaires posent tout d'abord la question de savoir si elles sont seulement volontaires ou également à bien plaisir ? Un bon exemple est le Pacte mondial de l'ONU. Il n'exige que l'adhésion à huit principes nébuleux et une information minimale. Or, les rapports ne sont pas vérifiés et même des indices clairs de violations des droits humains ne conduisent pas à l'exclusion des entreprises.

A côté de cela, il existe aussi des initiatives volontaires – avant tout des arrangements multipartites (entreprises, Etats, société civile) – qui contiennent un certain degré d'engagement et peuvent contribuer à la solution de problèmes. De tels processus supposent que des objectifs clairs soient définis, exigeant des entreprises un changement de leurs pratiques d'affaires. La mise en œuvre doit faire l'objet d'un rapport complet et transparent ainsi que d'un contrôle indépendant.

En même temps, de tels arrangements volontaires – efficaces et non discrétionnaires – ne sont pas suffisants. Pourquoi ? Parce que de nombreuses préconditions sont requises pour déboucher sur un succès. Il faut une compréhension des problèmes partagée par tous les participants, la reconnaissance de la responsabilité pour les problèmes, la volonté de trouver des solutions en commun. Cela signifie, par la force des choses, que ces arrangements volontaires concernent toujours les mêmes sociétés qui sont de toute façon déjà avancées en matière de responsabilité sociale. Mais quid de celles qui refusent de participer ou nient les problèmes ? Quid des moutons noirs qui existent dans toutes les branches ainsi que des firmes douteuses qui évoluent dans les zones grises de l'éthique et du droit ? Pour cela,

La problématique économie et droits humains/environnement gagne de plus en plus en importance. Avec cette infolettre, la coalition « Droit sans frontières », qui s'engage pour des règles contraignantes pour les multinationales, entend informer à chaque session sur les principaux développements et événements en matière d'économie et de droits humains.

des actions régulatrices et des standards légaux minimaux sont nécessaires. Ceux-ci définissent en quelque sorte un palier au-dessous duquel aucune entreprise ne doit tomber dans notre pays.

## Scène internationale

### Premier pas vers un traité international

En juin dernier, l'Equateur et l'Afrique du Sud ont demandé au Conseil des droits de l'homme la création d'un instrument international juridiquement contraignant pour les sociétés transnationales. La résolution a été acceptée par 20 oui contre 14 non et 13 abstentions. Pour les partisans – quasi tous des pays en développement – un tel traité est nécessaire pour améliorer la protection et l'accès à la justice des victimes de violations des droits humains par des entreprises. Pour les opposants – les pays industrialisés – la proposition vient trop tôt et risque d'affaiblir les efforts de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et droits de l'homme. Cette position est partagée par la Suisse, non membre du Conseil des droits de l'homme, ainsi que cela ressort d'une réponse du conseiller fédéral Burkhalter à la section suisse de FIAN. Le groupe de travail intergouvernemental à durée indéterminée prévu par la résolution devrait commencer ses travaux en 2015 et fournir un premier rapport au début de 2016. L'Union européenne et les Etats-Unis ont déjà annoncé qu'ils n'y participeraient pas.

## Scène suisse

### CPE-E : oui à un postulat sur la réparation

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) a à nouveau discuté début août de la pétition « Droit sans frontières ». Elle avait reçu de sa chambre le mandat d'élaborer une intervention parlementaire allant dans le sens de la pétition. Elle a ainsi adopté le postulat 14.3663 qui demande un rapport sur l'accès à des voies de recours judiciaires et non judiciaires pour les victimes de violations des droits humains par des entreprises. Le Conseil fédéral doit analyser les mesures mises en œuvre par d'autres Etats et examiner comment la Suisse pourrait permettre un accès effectif à la justice. Il est aujourd'hui difficile, voire impossible, pour de nombreuses victimes d'obtenir une procédure judiciaire équitable, en particulier dans des

Etats fragiles. Avec ce postulat, la CPE-E a pris en compte le troisième pilier (« Accès à des voies de recours ») des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Une manière également de souligner la responsabilité particulière des Etats d'origine. Le Conseil des Etats va traiter le postulat à la session d'hiver.

### CPE-N : oui à un devoir de diligence

La Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) a décidé début septembre de soumettre les entreprises actives à l'étranger à un devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement. Elle demande dans une motion au Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi dans ce sens, si possible dans le cadre de la révision à venir du droit de la société anonyme. Il s'agira aussi de vérifier si et à quelles conditions les petites et moyennes entreprises doivent être exemptées de cette obligation. La décision de la CPE-N fait suite au rapport de droit comparé du Conseil fédéral en réponse à son postulat 12.3980, lequel était une réaction à la pétition « Droit sans frontières ». L'introduction d'un tel devoir de diligence conduirait à ce que les entreprises doivent analyser les conséquences de leurs activités sur les droits humains et l'environnement, prendre des mesures pour identifier et réduire les risques, ainsi qu'informer sur les stratégies et processus mis en œuvre.

### Transparence des paiements : loi alibi ?

Fin juin, le Conseil fédéral a publié un rapport en réponse au postulat 13.3365 de la CPE-N, qui réclame la transparence des paiements aux gouvernements dans le domaine *extractif* et le *négoce* des matières premières. Selon ce rapport, une tendance internationale en faveur d'une plus grande transparence existe dans ce domaine – des démarches ont été entreprises aux Etats-Unis, dans l'Union européenne (UE), en Norvège, au Canada ou à Hong-Kong. Le rapport reconnaît également que c'est devenu un défi central pour la Suisse : en effet, si la Confédération introduisait des « règles en matière de transparence, elle contribuerait à lutter plus efficacement contre la corruption et à mettre des affaires au jour, [et] inciterait les gouvernements à utiliser les revenus des matières premières dans l'intérêt de la collectivité ». Pourtant, bien qu'il reconnaisse la « responsabilité » de la Suisse en tant que « centre international du négoce », le gouvernement entend exempter ce secteur des règles relatives à la transparence ! Dans son édition du 1<sup>er</sup> septembre, *Finanz & Wirtschaft* estime que cette décision est « incompréhensible lorsqu'on considère l'ampleur des sommes en jeu pour les pays de production. Entre 2011 et 2013, les négociants suisses ont ainsi acheté plus de 500 millions de barils de brut pour environ 55 milliards de dollars aux dix principaux pays producteurs africains. Cela représente 12% des recettes publiques de ces nations ». Seuls les

paiements résultant des activités extractives font l'objet du projet de loi sur la transparence. Ceux-ci sont cependant déjà couverts, puisque toutes les grandes sociétés de matières premières suisses disposent de filiales dans l'UE, et sont ainsi déjà obligées de publier leurs paiements. Il revient désormais au Parlement de forger une loi qui fasse sens, et inclue tous les paiements aux gouvernements, sans exception.

### Relations publiques ou progrès ?

Une nouvelle recherche menée par Pain pour le prochain et Action de Carême sur les investissements de Glencore en République Démocratique du Congo (RDC) révèle que, malgré les promesses faites par la firme, les améliorations en matière de droits humains et d'environnement ont été minimes depuis deux ans. La situation demeure extrêmement préoccupante, notamment sur quatre points: (1) L'usine hydro-métallurgique de Luilu continue de polluer les cours d'eau: les taux de cuivre et de cobalt sont respectivement 30 et 53 fois supérieurs aux seuils fixés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). (2) La filiale Mutanda Mining (MUMI) est située au cœur d'une réserve de chasse, où la loi interdit expressément toute activité extractive. (3) Les forces de sécurité font un recours disproportionné à la violence pour défendre les concessions de Glencore, comme en témoigne la mort de Mutombo Kaysui, 26 ans, en février 2014. (3) Glencore, enfin, n'analyse pas systématiquement l'impact de ses décisions sur les droits humains. Plus d'informations : «PR or Progress? Glencore's Corporate Responsibility in the Democratic Republic of the Congo», juin 2014.

### Actualités:

- L'autorité de surveillance des marchés des matières premières ROHMA – une campagne de la Déclaration de Berne : [www.rohma.ch](http://www.rohma.ch)
- Classement des marques du high-tech : Action de carême et Pain pour le prochain ont analysé l'éthique des téléphones portables : [www.hightech-rating.ch](http://www.hightech-rating.ch)

### Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :

- [www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie : [www.skmr.ch](http://www.skmr.ch)
- Business & Human Rights Resource Centre, London : [www.business-humanrights.org](http://www.business-humanrights.org)

### Impressum

« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. [www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)